



Échange Permis de conduire

Par **Arji**, le **10/02/2019** à **18:52**

Bonjour, j'ai une question je n'ai plus de permis de conduire depuis 2001 j'ai restitué mon permis au commissariat suite à une perte de point (3 feu rouge donc 12 points au total. Je compte me rendre au maroc pour raison familiale et je voudrais passer mon permis la bas je sais qu'il faut rester sur place 6 mois mais une fois mon permis obtenu pourrais je l'échanger en france.

cordialement

Par **OUERFELLI**, le **12/02/2019** à **00:41**

Bonjour,

cela sera impossible a faire car vous êtes déjà connu en france, donc votre permis sera considéré comme une fraude et sera annulé.

le mieux est de respecter les feux rouge pour ne pas se mettre en danger ainsi que les autres usagers de la route.

cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **12/02/2019** à **06:14**

Bonjour

Si vous êtes français , vous devez vous inscrire au consulat français comme résident au maroc et y rester au minimum 6 mois par an. Votre résidence doit être au Maroc lors du passage du PC

Si vous êtes marocain le PC passé au Maroc ne sera pas valide pour la conduite en France ou ne pourra être échangé car passé après votre premier titre de séjour en France .

Par **Arji**, le **13/02/2019** à **04:04**

Bonjour,

Oui je suis français et j'ai une résidence au maroc chez mon père donc il n'y a pas de problème sa part rester là bas 6 mois

Par **Arj**, le **18/02/2019** à **21:55**

Le sujet n'est pas de mettre qui que ce soit en danger Mais de savoir si une personne qui est-ce qui s'est vu retiré son permis il y a plus de 18 ans peut le repasser dans un pays étranger en accord de réciprocité avec la France Ma question est de savoir si mon permis obtenu à l'étranger Peut être échangé Car la période d'invalidation ou d'annulation Et passer il y a plus il y a bien longtemps fin 1999 début année 2000